

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2023

**Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 48

**Réaménagement du pôle d'échange multimodal de Quimper
Avenant n°2 à la convention de financement des études et travaux (REA) des
aménagement urbains, de la gare routière et de la passerelle**

Le contrat de pôle prévoit une participation financière de l'Europe, l'État, la Région Bretagne et du Département du Finistère aux ouvrages de Pôle d'Échange Multimodal (PEM) réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Quimper Bretagne Occidentale. Une convention relative au financement des études et travaux (REA) des aménagements urbains, gare routière et passerelle a été signée au conseil communautaire du 28 janvier 2021, pour un besoin de financement total de 26 993 119 € HT. Des avenants à cette convention sont nécessaires pour ajuster les participations des partenaires à l'évolution des montants des travaux consécutivement aux résultats des appels d'offres et à la forte inflation des montants des révisions de prix enregistrés, en raison du contexte économique actuel. Un premier avenant n°1 a été signé le 8 décembre dernier afin d'ajuster la convention aux évolutions liées à la passerelle. L'avenant n° 2 est nécessaire pour ajuster les évolutions liées à la gare routière et aux aménagements urbains.

Pour rappel, la participation de la Région Bretagne au titre du CPER initialement prévue par la convention de financement est accordée à hauteur de 30 % du montant de la partie accessibilité de la passerelle, pour la réalisation des études et travaux de la passerelle sur voies ferrées, et de 2% du montant des aménagements urbains, soit un total de 1 671 677 € HT.

La participation de la Région Bretagne au titre de sa Politique Territoriale initialement prévue par la convention de financement est accordée à hauteur de 3 274 631 € HT (dans la limite du plafond fixé de 4 600 000 € HT pour cette subvention pour la totalité de l'opération) pour les aménagements urbains et la gare routière.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2023 (accusé de réception du 17/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

La participation de QBO initialement prévue par la convention de financement est accordée à hauteur de 20 % de la partie accessibilité de la passerelle, soit un montant total de 572 373 € HT et de 100% du montant de la partie urbaine pour la réalisation des études et travaux de la passerelle sur voies ferrées, soit un montant total de 1 938 049 € HT.

La participation de QBO initialement prévue par la convention de financement est accordée à hauteur de 12 270 852 € HT pour les aménagements urbains et 1 506 178 € HT pour la gare routière

Le FEDER finance initialement la passerelle sur voies ferrées à hauteur de 3 millions d'euros, montant qui reste inchangé au titre de l'avenant.

La participation de l'État initialement prévue par la convention de financement REA s'élève à hauteur de 50 % du montant de la partie accessibilité de la passerelle, pour la réalisation des études et travaux de la passerelle sur voies ferrées, soit un total de 2 593 106 € HT.

Le présent avenant ne présente pas d'impact financier pour le Département qui atteint déjà le montant plafond des 3 500 000 HT alloué à l'opération du PEM de Quimper.

Le besoin total de financement à l'issue de la prise en compte des résultats d'appels d'offres et de l'estimation prévisionnelle actualisée des coûts d'achèvement des travaux d'aménagements urbains, de la gare routière et de la passerelle sur voies ferrées (détaillées dans l'avenant en annexe) s'élève aujourd'hui à 32 195 826 € HT, soit un besoin en financement complémentaire par rapport au montant de la convention initiale de 5 202 707 € HT.

Après négociations avec la Région Bretagne et suite au bilan du programme FEDER 2014-2020, QBO pourra bénéficier d'un montant de subvention complémentaire de + 3 millions d'euros, dont 1,75 million € directement à l'actif de QBO, et 1,25 million € venant en déduction de l'apport de la Région Bretagne au titre du CPER.

Dans le cadre de l'avenant n°2, la prise en compte du financement FEDER complémentaire 2014 – 2021 et des évolutions des coûts de travaux, établit la nouvelle répartition du besoin de financement total suivante :

- 21 331 293 € HT pour QBO (hors subventions FEDER, AAP et DSIL) ;
 - 1 087 924 € HT pour la Région Bretagne au titre du CPER ;
 - 3 274 631 € HT pour la Région au titre de la politique territoriale ;
 - 3 335 725 € HT pour l'Etat pour la partie accessibilité de la passerelle.
- (- 3 166 253 € HT pour le Département financé dans le cadre de l'avenant n°1)

Besoins prévisionnels de financements pour la passerelle :

Passerelle sur voies ferrées -partie accessibilité (70%)-	Clé de répartition	Besoin de financement prévisionnel suite à l'avenant N°1 (en € HT courants)	Besoin de financement additionnel – Avenant N°2 (en €)	TOTAL
Etat	50%	3 331 330	+ 4 395	3 335 725
Région (CPER)	11%	1 998 798	+ 2 637	751 435
QBO	39%	1 332 532	- 1 250 00	2 584 290
Sous-total	100 %	6 662 660	+ 8790	6 671 450
Passerelle sur voies ferrées -partie urbaine (30%)-	Clé de répartition	Besoin de financement prévisionnel suite à l'avenant n°1 (en € HT courants)	Besoin de financement additionnel –avenant n°2 (en € HT)	TOTAL
QBO	100 %	2 898 342	+162 444	3 060 786
Sous-total	100 %	2 898 342	+162 444	3 060 786
TOTAL PASSERELLE		9 561 002	+166 839	9 732 236

Besoins prévisionnels de financements pour les aménagements urbains et la gare routière :

Aménagements urbains	Clé de répartition	Besoin de financement prévisionnel suite à l'avenant N°1 (en € HT courants)	Besoin de financement additionnel – Avenant N°2 (en €)	TOTAL
Région (CPER)	2%	315 042.96	+21 446	336 489
QBO	79%	12 270 852.04	+1 050 846	13 321 698
Département	19%	3 166 253	0	3 166 253
Total aménagements urbains	100 %	15 752 148	+ 1 072 292	16 824 440
Gare routière	Clé de répartition			besoin de financement prévisionnel (en € courants)
Région (Politique Territoriale)	58 %	3 274 631.41	0	3 274 631.41
QBO	42 %	1 506 177.59	+858 341	2 364 518.59
Total gare routière	100%		+ 858 341	5 639 150

Soit un besoin prévisionnel de financement total par financeur :

Besoins prévisionnels de financement total phase REA (€ HT)		
Aménagements urbains, gare routière et passerelle sur voies ferrées		
	Clé de répartition	Besoin de financement prévisionnel
Etat	10.36%	3 335 725
Région – CPER	3.38 %	1 087 924
Région – Pol Terr	10.20 %	3 274 632
Département	9.83 %	3 166 253
QBO <i>(dont FEDER)</i>	66.23 % <i>(dont 18.65 % de FEDER)</i>	21 331 293 <i>(dont 6 000 000 € de FEDER)</i>
TOTAL	100%	32 195 826

TOTAL besoin de financement des partenaires (hors FEDER)

10 864 533 € HT

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'attribution de subventions pour le financement de la réalisation des aménagements urbains, de la gare routière et de la passerelle du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Quimper conclu entre l'État, la Région Bretagne, le conseil départemental du Finistère et la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer cet avenant.